

LE PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

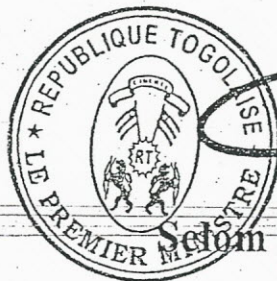
PROJET DE LOI
AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO AUX STATUTS
DE LA BANQUE ASIATIQUE D'INVESTISSEMENT
DANS LES INFRASTRUCTURES (AIIB), ADOPTES
LE 29 JUIN 2015 A PEKIN EN CHINE

Adopté par le Gouvernement

Article 1^{er} : Est autorisée l'adhésion du Togo aux statuts de la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (AIIB), adoptés le 29 juin 2015 à Pékin en Chine.

Article 2 : *La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.*

Fait à Lomé, le 17 avril 2019



Selom Komi KLASSOU